

DÉCALOGUE TOGOLAIS

(Un Préalable Républicain)

1. Que le Togo est **patrie** unique et indivisible pour l'ensemble de ses citoyennes et ses citoyens, sans discrimination aucune, quelle que soit leur origine et leur résidence.
2. Que toute **vie humaine** perdue pour l'avènement de la démocratie au Togo est une mort de trop qui n'est plus digne de la volonté affirmée du vivre ensemble dans un État républicain.
3. Que la **démocratie** est une cause commune, une valeur universelle et un moyen à mettre au service du développement du Togo, et elle ne peut être dirigée contre personne au Togo ou ailleurs.
4. Que la pratique de l'**alternance politique** et son avènement constituent essentiellement un mode de changement de la gouvernance publique et en aucun cas un prétexte pour l'exercice d'une forme quelconque de vengeance, de règlement de comptes, de chasse aux adversaires ou de stigmatisation des individus et collectivités.
5. Que toute citoyenne togolaise ou tout citoyen togolais peut introduire une demande d'**amnistie républicaine**, à effet suspensif de toute poursuite, dans le but d'obtenir une grâce républicaine et d'adhérer à une éthique citoyenne.
6. Que les **forces de sécurité** exerçant ou ayant exercé leurs fonctions sous l'autorité des dirigeants politiques ne peuvent être tenues responsables de leurs interventions et des effets de tels commandements et ordres reçus.
7. Que l'**équilibre ethnique** soit pratiqué de manière positive, citoyenne et républicaine afin de garantir l'éthique publique, l'unité nationale, la paix sociale, la représentativité humaine et le développement durable du Togo.
8. Que les hauts **dirigeants et dignitaires** ainsi que les partis politiques représentatifs du Togo jouissent d'un statut spécial, selon qu'ils soient en exercice de leur autorité ou de leur fonction, dans l'opposition ou en retrait de la vie publique.
9. Que tous les **droits et devoirs** citoyens et institutionnels au Togo soient désormais porteurs de valeurs républicaines garantissant la justice, le respect et l'équité ainsi que la tolérance de l'autre et l'ouverture au monde.
10. Que la **conscience nationale** d'un Togo, unique et fertile cadre d'opportunité pour l'exercice des talents dont tous ses enfants sont pourvus, soit valorisée et laissée en amplification et en partage aux générations.

